

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2013

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET LA GRANDE DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE
ET FINANCIÈRE - (N° 1293)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL59

présenté par

Mme Mazetier, rapporteure pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 11 DECIES

A l'alinéa 5, substituer aux mots :

« l'entrée en vigueur »

les mots :

« la promulgation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.